

UNIVERSITÉ LAVAL
École de langues

PLAN DE COURS

FLE-3217 LE QUÉBEC ET SA LITTÉRATURE : UNE INITIATION

DESCRIPTION DU COURS

OBJECTIFS

FORMULES PÉDAGOGIQUES

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

ÉVALUATION

FLE-3217	Le Québec et sa littérature : une initiation	2 crédits	Été
PR: FLE-1331 ou FLE-2211 ou test de classement			

DESCRIPTION DU COURS

**Ce cours s'adresse aux étudiants dont la langue maternelle n'est pas le français.*

L'étudiant sera amené à analyser des textes littéraires, choisis en fonction de critères chronologiques, géographiques, sociologiques et linguistiques.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Lire et analyser des extraits d'œuvres littéraires.

Objectifs particuliers

1. Situer une oeuvre littéraire dans son contexte géographique et socio-historique.
2. Identifier les auteurs de certaines oeuvres majeures relevant des genres suivants : conte, roman, théâtre, poésie.
3. Dégager les idées principales d'un texte littéraire.
4. Relever certaines caractéristiques spécifiques de l'utilisation de la langue dans les oeuvres littéraires (québécoismes, niveaux de langue, etc.).
5. Présenter, lors d'un exposé oral, un roman québécois.

Contenu

Textes fondateurs de la littérature québécoise (textes de la Nouvelle-France), conte québécois au XIX^e siècle, le roman de la terre, le roman urbain, le théâtre québécois contemporain, le roman québécois du XX^e siècle et la littérature de jeunesse.

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Les formules pédagogiques varieront selon les objectifs à atteindre.

FORMULES PÉDAGOGIQUES

L'enseignant précisera lors du premier cours le matériel pédagogique qui sera utilisé pendant la session.

Bibliographie de référence

Bescherelle, *La conjugaison pour tous*

Le Robert & Collins. Dictionnaire français-anglais, anglais-français ou espagnol, etc.

Dictionnaire de poche français-anglais, ou espagnol, etc. Larousse.

Dictionnaire illustré anglais-français, français-anglais, Larousse.

ÉVALUATION

Évaluations sommatives

<u>Évaluation</u>	<u>Pourcentage (%)</u>
Examen intra	35 %
Examen final	35 %
Travaux	30 %

Au premier cours, lors de la présentation du plan de cours, l'enseignant précisera les dates du calendrier des évaluations et la répartition des points.

Dans les travaux et les examens, toute faute de langue (orthographe, grammaire, syntaxe, vocabulaire) entrainera la perte d'un point (maximum 15 % du total des points).

Évaluations formatives

Plusieurs tâches langagières seront proposées en classe et en ligne, avec rétroaction immédiate ou en différé.

Remarques particulières

La prestation de ce cours étant étroitement liée aux besoins des étudiants, il est possible que certains éléments du contenu soient modifiés.

Il va de soi que l'usage du français est de rigueur tant dans la classe qu'à l'extérieur de celle-ci.

À l'extérieur des heures de classe, l'étudiant **doit** consacrer de son temps à fréquenter les laboratoires de langues ou d'informatique, à écouter la radio, à regarder la télévision, à lire le journal et à participer le plus possible à des activités dans le milieu francophone et aux ateliers supervisés par l'équipe d'animation du programme FLE de l'École de langues.

Échelle des notes

Excellent :	A+ = 93-100	A = 90-92	A- = 87-89
Très bon :	B+ = 83-86	B = 80-82	B- = 77-79
Bon :	C+ = 73-76	C = 70-72	C- = 67-69
Passable :	D+ = 63-66	D = 60-62	
Échec :	E = 0-59		

*En raison de son caractère intensif / semi-intensif, ce cours n'est pas soumis à la Politique facultaire sur les 30 %.

Ressources informatiques

Utilisation de CAN8 à la maison : <http://www.elul.ulaval.ca/can8/>

CAS PARTICULIERS

Retard et absence

Votre enseignant vous avisera des pénalités qui peuvent s'appliquer en cas de retard dans la remise d'un devoir ou d'un travail.

Toute absence non motivée à une évaluation entraîne la perte des points alloués à cette tranche de l'évaluation. En cas d'absence motivée à une évaluation, prière d'informer votre titulaire par courriel et de lui envoyer le formulaire que vous trouverez à la page suivante : <http://www.elul.ulaval.ca/etudiants/examens-absences-et-conflits-dhoraire/>.

En cas de conflit d'horaire avec un autre examen, vous avez la responsabilité de vous conformer aux directives en vigueur dans votre faculté.

MESURES D'ACCOMMODEMENT

Étudiants ayant une déficience fonctionnelle ou un handicap

Les étudiants ayant une déficience fonctionnelle ou un handicap peuvent être admissibles à des mesures d'accommodement lors des évaluations sommatives. Seules les recommandations apparaissant sur la lettre d'attestation émise par le Centre d'aide aux étudiants sont prises en considération.

Les étudiants ayant leur lettre d'attestation et désirant se prévaloir de ces mesures doivent :

1. remettre votre lettre d'attestation à votre enseignant;
2. prendre connaissance des [directives et conseils pour les examens avec mesures d'accommodement](#);
3. compléter un [formulaire de demande pour examens avec mesures d'accommodement \(EMA\)](#) dans les deux premières semaines de la session d'automne et d'hiver ou dans la première semaine de la session printemps-été.

Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de :

- copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- se procurer, distribuer ou accepter de recevoir d'une source quelconque, sans autorisation préalable de la personne responsable de l'activité universitaire sujette à évaluation, les questions ou réponse;
- obtenir ou fournir toute aide non autorisée, que cette aide soit individuelle ou collective, utiliser ou consulter la copie d'un autre étudiant, même si son contenu s'avère erroné ou inutile, ou copier, en tout ou en partie, un document qui a déjà fait l'objet d'une évaluation;
- être en possession de tout document, appareil ou instrument non autorisé, qu'il contienne ou non des renseignements en lien avec l'examen ou l'évaluation.

(Source : Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, art. 23 à 46)

Évaluer et citer ses sources

- www4.bibl.ulaval.ca/infosphere/sciences_humaines/evaciter.html

Comment citer un document électronique

- www.bibl.ulaval.ca/doelec/citedoce.html

Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 23 à 46 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Demande de révision de note

L'étudiant qui estime avoir été victime d'une erreur ou d'un traitement inéquitable peut faire une demande de révision de note en respectant les modalités fixées par le règlement des études et en remplissant le formulaire à l'adresse :

<http://www.elul.ulaval.ca/etudiants/demande-de-revision-de-note/>